



CONSEIL MUNICIPAL

ORDINAIRE

◆ ◆ ◆

SEANCE DU 24 JUIN 2019

19H00

◆ ◆ ◆

COMPTE-RENDU

◆ ◆ ◆

La séance est ouverte à 19h00

L'An deux mille dix-neuf, le 24 juin, les membres du Conseil municipal, convoqués individuellement par lettre en date du 18 juin 2019, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, sous la présidence de Monsieur Guy Lefrand, Maire.

PRESENTS :

Mme AUGER Stéphanie; Mme BANDELIER Lysiane; Mme BEAUVILLARD Karène; M BOUILLIE Jean-Luc; M BOURRELLIER Ludovic; Mme BUCHE Véronique (à partir de 20h24 – dossier 13); M CAMOIN Emmanuel (jusqu'à 22h56 – dossier 52); M DERRAR Mohamed; Mme DIOUKHANÉ Coumba; M ETTAZAOUI Driss; M GAVARD-GONGALLUD Nicolas; Mme HANNOTEAUX Maryvonne; Mme JUIN Clarisse; Mme KONTE Maryata (jusqu'à 23h37 – dossier 53); Mme LEBARBIER Stéphanie; M LEFRAND Guy; Mme LEON Patricia; M LEPINTEUR Ollivier (jusqu'à 23h36 – dossier 53); Mme LESEIGNEUR Diane; Mme LUVINI Françoise; M MANÉ Abdoulaye; Mme MARAGLIANO Francine; Mme MORLOCK Sabine; M NOGARÈDE Alain; M PAVON Jean-Pierre; Mme PECQUEUX Delphine; M PIÉRÈS Patrick; M QUENNEHEN Thierry; M ROUSSEL Emmanuel (à partir de 19h24 – dossier 3 et jusqu'à 22h39 – dossier 55); M SILIGHINI Gérard; M VEYRI Timour; Mme VILAIN Mireille.

ONT DONNE POUVOIR : Monsieur Michel CHAMPREDON a donné pouvoir à Monsieur Gérard SILIGHINI, Mme DURANTON Nicole a donné pouvoir à M. Nicolas GAVARD-GONGALLUD; Monsieur Anthony HOUSSAIS a donné pouvoir à Madame Delphine PECQUEUX, Monsieur Fouad GHZALALE a donné pouvoir à Monsieur Ludovic BOURRELLIER, Madame Françoise MARTIN a donné pouvoir à Monsieur Timour VEYRI, Madame Chantal LEPETIT a donné pouvoir à Monsieur Guy LEFRAND, Monsieur Emmanuel ROUSSEL a donné pouvoir à M. Driss ETTAZAOUI.

ABSENTS :

Monsieur BENTALHA Mohammed ; Monsieur CAPUANO Giovanni ; Monsieur FRERET Robin ; Madame MORDRET Anaïs ; Madame TUBIANA Camille.

◆ ◆ ◆ ◆

Approbation à l'unanimité des procès-verbaux des séances de Conseils municipaux des 4 mars, 18 mars et 1er avril 2019.

1- Représentation de la municipalité - Habitat Coopératif de Normandie - Société coopérative d'intérêt collectif d'habitations à loyer modéré de l'Eure

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité (abstentions)

Mme Konté, M. Veyri, M. Champredon représenté par M. Silighini, Mme Martin représentée par M. Veyri, M. Quennehen, M. Silighini, Mme Hannoteaux, M. Ghzalale représenté par M. Bourrellier, M. Mané, M. Lepinteur, M. Bourrellier, Mme Buche représentée par Mme Juin, Mme Morlock, Mme Juin s'abstiennent

- DESIGNER pour siéger au sein du Conseil d'administration de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif d'Habitations à Loyer Modéré de l'Eure – Habitat Coopératif de Normandie : M. Emmanuel Roussel.

2- Compétences d'Evreux Portes de Normandie - Proposition d'évolution au 1er septembre 2019 avec la signature et le pilotage du Contrat Local de Santé d'Agglomération - Avis du Conseil municipal

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité

- EMET un avis favorable sur la prise de compétence facultative « santé » par EPN, à compter du 1^{er} septembre 2019 :
 - En matière d'action de prévention et promotion de la santé en tant que signataire et pilote du Contrat Local de Santé d'agglomération,
 - En matière d'actions encourageant et favorisant l'accueil de stagiaires et futurs professionnels de santé
 - En matière d'actions de développement de l'économie locale en matière de santé.

3- Délégation de service public - THERMEVRA - Rapport d'exploitation des équipements de chaleur pour l'année 2018

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité

- PREND ACTE du rapport annuel 2018 du délégataire du service public pour l'exploitation des équipements de chaleur
- PREND ACTE du rapport d'analyse de l'Assistant Maîtrise d'Ouvrage (AMO) 2018
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à valider la synthèse du rapport.

4- Avis sur le Schéma Départemental des Gens du Voyage 2019 - 2025

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité

- APPROUVE et VALIDE le présent schéma départemental des gens du voyage du département de l'Eure 2019 – 2025 et ses fiches récapitulatives évolutives.
-

5- Dénomination - rue du Pré Margot

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité

- DENOMME
 - o **Rue du Pré Margot**

Tenant : avenue du Maréchal Foch

Aboutissant : boulevard de Normandie

6- Dénomination de l'espace entre la Cathédrale et le Miroir d'eau

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité

- DENOMME
 - o **Esplanade Anne Baudot**

Tenant : rue Charles Corbeau

Aboutissant : rue Charles Corbeau

7- Convention de gestion de l'entretien du réseau de mise en lumière extérieur de la Cathédrale Notre Dame d'Evreux

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité

- APPROUVE la présente convention,
 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention jointe entre la Ville d'Evreux et la DRAC, relative à l'entretien du réseau de mise en lumière extérieur de la Cathédrale Notre-Dame d'Evreux.
-

8- Convention pour l'entretien et le contrôle des appareils publics de lutte contre l'incendie situés sur la Ville d'Evreux

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité

- APPROUVE la présente convention
 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention jointe entre la Ville d'Evreux et Evreux Portes de Normandie, relative à l'entretien et le contrôle des appareils publics de lutte contre l'incendie situés sur la commune d'Evreux.
-

9- Evreux-Tilly - Convention de servitude de passage entre l'Etat, la Ville d'Evreux et la SAIEM AGIRE

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité (abstention)
Mme Bandelier ne participe pas au vote

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention tripartite de servitude de passage au profit de l'Etat (Ministère de l'Education nationale) des parcelles XB 555 et 556 sur les parcelles XB 597 et 575 ainsi que de la parcelle XB 555 sur les parcelles XB 596, 597, 600. Les frais d'acte afférents sont pris en charge par le rectorat.
-

10-Cession de la parcelle BX n°557p au profit de la SAIEM AGIRE - régularisation cadastrale

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité (abstention)
Mme Bandelier ne participe pas au vote

- DECIDE la cession à l'euro symbolique ne valant pas paiement de la parcelle cadastrée en section BX n° 557p pour une superficie d'environ 94ca au profit de la SAIEM AGIRE.
 - DIT que les frais afférents à la vente seront pris en charge par l'acquéreur.
 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre
-

11-Cession maison 29 rue Duguay Trouin

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité

- ANNULE et REMPLACE la délibération D29 du 3 octobre 2016 ;
- DECIDE la cession du bien cadastré en section AP n°446 et les 1/3 indivis de AP n°444 sis 29 rue Duguay Trouin à Evreux pour un montant de 65 000,00 € au profit de Monsieur GAUDRY Xavier ou toute personne morale dans laquelle il sera associé.
- DECIDE que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique.
- DIT que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération.

12-Cession parcelle boisée BD N°493 - Rue Lavoisier

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité

- DECIDE la cession de la parcelle boisée cadastrée en section BD n°493 à Evreux au profit de la SCI MARCEAU EVREUX représentée par Monsieur VANDECANDELAERE pour un montant de 11 000€.
- DECIDE que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique.
- DIT que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération.

13-Cession au profit d'EPN de la parcelle AD N°10 - Guichainville

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité (abstentions)
M. Ghzalale représenté par M. Bourrellier, M. Mané, M. Lepinteur, M. Bourrellier, Mme Buche, Mme Morlock, Mme Juin s'abstiennent

- DECIDE la cession au profit d'Evreux Portes de Normandie, d'une partie de la parcelle sise sur la commune de Guichainville, section AD numéro 10 pour une contenance d'environ 11 100m² au prix de 10 €/m² soit un montant de 111 000 €, à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement cédée.
- DIT que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

- DECIDE que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et la jouissance

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération.

14-Evreux-Cession à Evreux Portes de Normandie des parcelles AW 409 et 410

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir à savoir la cession au prix d'un euro par la Ville d'Evreux à EPN des parcelles AW 409 et 410 d'une superficie respective de 168 et 66 m².
Les frais afférents sont pris en charge par Eure habitat.
-

15-Vente de 14 logements - Résidence "Le Parc de l'Iton" - Angle rues Isambard / 28ème Régiment d'Infanterie - Logement Familiale de l'Eure

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité

- EMET un avis favorable pour la vente des 14 logements de la résidence Le Parc de l'Iton aux locataires de cet immeuble ou locataires LFE ou à un tiers, conformément à l'Article L 443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation.
 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération
-

16-Vente de 8 pavillons - rues Jean-Louis Barrault et Joseph Losey - Logement Familial de l'Eure

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité

- EMET un avis favorable pour la vente de ces 8 pavillons situés rues Jean-Louis Barrault et Joseph Losey à Evreux, aux locataires occupants, ou locataires LFE ou à un tiers, conformément à l'article L.443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation.
 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération.
-

17-Vente de 3 logements - Résidence "l'Alandier" - rue Franklin Delano Roosevelt - Logement Familial de l'Eure

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité

- EMET un avis favorable pour la vente de ces 3 logements de la résidence l'Alandier aux locataires de cet immeuble ou locataires LFE ou à un tiers, conformément à la l'Article L.443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération.

Madame Beauvillard assure la présidence de la séance. Monsieur le Maire assiste aux débats mais quitte la salle avant et pendant les votes des dossiers n°18 et n°19.

18-Budget Ville - Compte de gestion 2018 du trésorier municipal

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité (abstentions)

Mme Hannoteaux et M. Silighini s'abstiennent.

- APPROUVE le compte de gestion 2018 du budget ville dressé pour l'exercice 2018 par le trésorier municipal.

19-Budget Ville - Compte administratif 2018

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à la majorité

Monsieur le Maire ne participe pas au vote. Madame Lepetit représentée par M. le Maire ne prend pas part au vote.

Monsieur Nogarède s'abstient.

Mme Vilain, M. Camoin, Mme Konté, M. Veyri, M. Champredon représenté par M. Silighini, Mme Martin représentée par M. Veyri, M. Quennehen, M. Silighini, Mme Hannoteaux, M. Ghzalale représenté par M. Bourrellier, M. Mané, M. Lepinteur, M. Bourrellier, Mme Buche, Mme Morlock, Mme Juin votent contre.

- DECIDE de voter le Compte administratif 2018 de la commune et donne acte à Monsieur le Maire pour sa gestion budgétaire 2018.

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance du Conseil municipal.

20-Budget principal Ville - Affectation des résultats - Exercice 2018

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à la majorité
M. Camoin vote contre

- AFFECTE les résultats de la façon suivante :

6 129 245,37 € au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés », pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

1 201 560,62 € en report au compte 002 « Déficit de D'investissement reporté », comme intégration du solde.

21-Budget annexe des Pompes funèbres - Compte de gestion 2018 du trésorier municipal

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité

- APPROUVE le compte de gestion 2018 du budget annexe des Pompes funèbres dressé pour l'exercice 2018 par le trésorier municipal.

22-Budget annexe des Pompes funèbres - Compte administratif 2018

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité (abstention)
Monsieur le Maire ne participe pas au vote.

- DECIDE de voter le Compte administratif 2018 du budget annexe des Pompes Funèbres donne acte à Monsieur le Maire de la gestion budgétaire 2018.

23-Budget annexe des Pompes Funèbres - Affectation des résultats - Exercice 2018

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité

- ADOPTE l'affectation du résultat présentée ci-dessous :

- Compte 001 : 38 894,00 €

- Compte 002 : 99 445,30 €

24-Budget annexe de la Régie des Parkings - Compte de gestion 2018 du trésorier municipal

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité

- APPROUVE le compte de gestion 2018 du budget annexe Régie des parkings dressé pour l'exercice 2018 par le trésorier municipal.

25-Budget annexe de la Régie des Parkings - Compte administratif 2018

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité (abstention)
Monsieur le Maire ne participe pas au vote.

- DECIDE de voter le Compte administratif 2018 du budget annexe Régie des Parkings donne acte à Monsieur le Maire de la gestion budgétaire 2018.

26-Budget annexe de la Régie des Parkings - Affectation des résultats - Exercice 2018

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité

- ADOPTE l'affectation du résultat présentée ci-dessous :

▪ Compte 001 :	4 079,54 €
▪ Compte 002 :	585 769,25 €

27-Budget annexe du Cadran - Compte de gestion 2018 du trésorier municipal

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité

- APPROUVE le compte de gestion 2018 du budget annexe du cadran dressé pour l'exercice 2018 par le trésorier municipal.

28-Budget annexe du Cadran - Compte administratif 2018

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité (abstention)
Monsieur le Maire ne participe pas au vote.

- DECIDE de voter le Compte administratif 2018 du budget annexe du Cadran et donne acte à Monsieur le Maire de la gestion budgétaire 2018.

29-Budget annexe du Cadran - Affectation des résultats - Exercice 2018

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité

- ADOPTE l'affectation du résultat présentée ci-dessous :
 - Compte 001 « Excédent d'investissement » :+948 668 ,91 €
 - Compte 002 « Excédent d'exploitation » :+ 25 975,45 €
-

30-Budget Ville - Budget supplémentaire 2019

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à la majorité

Monsieur Nogarède s'abstient.

Mme Vilain, M. Camoin, Mme Konté, M. Veyri, M. Champredon représenté par M. Silighini, Mme Martin représentée par M. Veyri, M. Quennehen, M. Silighini, Mme Hannoteaux, M. Ghzalale représenté par M. Bourrellier, M. Mané, M. Lepinteur, M. Bourrellier, Mme Buche, Mme Morlock, Mme Juin votent contre.

- ADOPTE le Budget Supplémentaire 2019.
-

31-Budget annexe des Pompes funèbres - Budget supplémentaire 2019

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité

- ADOPTE le budget supplémentaire 2019 – Budget annexe des Pompes Funèbres.
-

32-Budget annexe de la Régie des Parkings - Budget supplémentaire 2019

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité

- ADOPTE le budget supplémentaire 2019 – Budget annexe de la Régie des parkings de la Ville d'Evreux.
-

33-Budget annexe du Cadran - Budget supplémentaire 2019

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité

- ADOPTE le budget supplémentaire 2019 – Budget annexe du Cadran.
-

34-Subvention d'équilibre budget annexe du Cadran

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité

- DÉCIDE du versement de la somme de 160 310 € au titre de la subvention d'exploitation du budget annexe du Cadran pour l'année 2019.
-

35-Créances éteintes

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité

- ADMET en créances éteintes la somme de 13 514,22 €
-

36-Attribution d'indemnité au Trésorier principal municipal

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité

- DEMANDE le concours du Trésorier Principal municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.
 - ACCORDE l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an (pourcentage à fixer par le Conseil municipal).
 - DIT que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Henri RUFFE, Trésorier Principal Municipal.
 - ACCORDE également l'indemnité de confection des documents budgétaires à Monsieur Henri RUFFE, Trésorier Principal Municipal.
-

37-AP/CP Restaurant du Personnel site Saint Louis

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité

- ADOPTE la création de l'autorisation de programme Restaurant du Personnel site Saint Louis telle que présentée ci-après :

	Montant de l'AP	CP 2019	CP 2020
Situation initiale	1 384 063,00	259 869,00	1 124 194,00

38-Subventions exceptionnelles aux associations

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité

- DECIDE l'attribution de subventions exceptionnelles aux associations listées dans le tableau ci-dessus pour un montant de 27 800 €.
 - DIT que les crédits nécessaires, d'un montant de 27 800 € seront prélevés sur la réserve non affectée chapitre 65.
 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes.
-

39-DPV 2019 - Micro-folies

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité

- DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la Ville d'Evreux,
 - DECIDE du lancement des procédures administratives destinées à l'acquisition du matériel nécessaire pour équiper les bibliothèques de la Madeleine et de Navarre pour les « Fab Lab » et pour équiper la nouvelle bibliothèque de Nétreville dès sa livraison pour l'implantation du musée numérique,
 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés correspondants aux acquisitions du matériel nécessaire pour équiper les bibliothèques de La Madeleine, Navarre et Nétreville,
 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions au titre de la Dotation Politique de la Ville auprès des services de la Préfecture et de toutes autres formes d'aides financières auprès de ses partenaires financiers le cas échéant,
 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions relatives à l'attribution de ces subventions ainsi que leurs éventuels avenants,
-

40-DPV 2019 - Fonctionnement et Investissement

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité

- APPROUVE les plans de financements prévisionnels de la DPV 2019 Investissement et Fonctionnement.
 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions au titre de la Dotation Politique de la Ville 2019 tant en Fonctionnement qu'en Investissement, auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure, auprès d'Evreux Portes de Normandie et toutes autres subventions publiques auprès de ses partenaires financiers, le cas échéant.
 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions relatives à l'attribution de ces subventions ainsi que leurs éventuels avenants.
-

41-Dédoulement de classes de grande section maternelle - DSIL 2019

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité

- VALIDE la mise en œuvre de cette opération de travaux et d'acquisition de mobiliers ;
 - VALIDE le plan de financement prévisionnel ;
 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter toutes les subventions susceptibles d'optimiser le plan de financement de cette opération ;
 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes et leurs éventuels avenants.
-

42-DSIL 2019 - Réhabilitation Restaurant Scolaire - Ecole du Clos au Duc

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité

- DECIDE la mise en œuvre de l'opération de Construction d'un restaurant scolaire et réhabilitation partielle de l'école du Clos au Duc.
 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés correspondants à l'opération de Construction d'un restaurant scolaire et réhabilitation partielle de l'école du Clos au Duc.
 - APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération de Construction d'un restaurant scolaire et réhabilitation partielle de l'école du Clos au Duc.
 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2019 auprès des services de la Préfecture, de la Dotation Politique de la Ville, auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure, auprès d'Evreux Portes de Normandie et toutes autres subventions publiques auprès de ses partenaires financiers, le cas échéant.
 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions relatives à l'attribution de ces subventions ainsi que leurs éventuels avenants.
-

43-Partenariat ville d'Evreux - Association Profession Sport et Loisirs 27 (APSL27)

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à mettre en place le partenariat ville d'Evreux – APSL27.
- DIT que les crédits nécessaires, d'un montant de 7 000 € seront prélevés sur le chapitre 65, nature 6574, au budget supplémentaire.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions et annexes correspondantes.

44-Evreux - Jardins familiaux - Ajustements des tarifs

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité

- VALIDE le tarif proposé
- AUTORISE Monsieur Le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'ensemble des Présidents de chacun des jardins familiaux pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

45-Forains - Tarifs consommation eau

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité

- ANNULE le forfait de 60€
- FIXE le prix du m3 à 2 €42 TTC, lors de la fête foraine 2019 et ALIGNE le prix du m3 selon les tarifs votés par le Conseil Communautaire chaque année
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces correspondantes
- DIT que les recettes seront inscrites au budget de la Ville.

46-Vente de photographies thématiques au public - Evreux Ville Reconstituée

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité

- APPROUVE la vente des photographies au tarif et dans les conditions présentés
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents à intervenir dans le cadre de cette opération

47-Nouveau règlement pour les usagers de la Maison des Arts Solange-Baudoux

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité

- APPROUVE le nouveau règlement pour les usagers de la Maison des Arts Solange-Baudoux.
 - APPROUVE l'amendement proposé par M. Veyri : il s'agit d'ajouter « En dehors des organisations étudiantes » dans l'article 2 au début du paragraphe commençant par « Toute propagande politique, religieuse, syndicale ou commerciale est interdite. »
-

48-Déstockage d'ouvrages

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité

- AUTORISE le déstockage d'ouvrages et de produits divers de la Maison des Arts
 - AUTORISE la mise en vente d'ouvrages et produits déstockés au tarif unitaire de 1.50€
-

49-Modifications statuts du Tangram

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité

- APPROUVE les statuts modifiés de l'EPCC-Evreux Louviers Eure.
-

50-Modification des horaires d'ouverture du service Archives

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité

- VALIDE les nouveaux horaires d'ouverture de la salle de lecture du service des Archives d'Evreux Portes de Normandie, à savoir :
 - o Lundi : fermeture au public
 - o Du mardi au vendredi, de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h
-

51-Adhésion de la Ville d'Evreux /Maison des Arts Solange-Baudoux à l'Association Nationale des Ecoles d'Art Territoriales de pratiques amateurs

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité

- APPROUVE l'adhésion de la Ville d'Evreux/Maison des Arts Solange Baudoux en tant que membre actif à l'Association Nationale des Ecoles d'Art Territoriales de pratiques amateurs
 - DESIGNER M. Jean Pierre Pavon comme représentant de la Ville au sein de l'ANEAT
 - APPROUVE le montant de la cotisation annuelle.
-

52-Indemnité compensatrice de logement aux instituteurs non logés - Fixation du taux de base

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité

- EMET un avis favorable à la fixation de la part communale à 368,52 € pour l'année 2018.
 - DIT que les crédits nécessaires seront prélevés sur le chapitre 011 nature 6556
-

53-Les coopérations décentralisées en Afrique

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité (abstentions)

Mme Konté, M. Veyri, M. Champredon représenté par M. Silighini, Mme Martin représentée par M. Veyri, M. Quennehen, M. Silighini, Mme Hannoteaux, M. Ghzalale représenté par M. Bourrellier, M. Mané, M. Lepinteur, M. Bourrellier, Mme Buche, Mme Morlock, Mme Juin s'abstiennent.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à poursuivre la collaboration avec les trois villes partenaires (la convention trisannuelle avec Ziguinchor sera présenter devant le conseil dès sa finalisation).
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la charte de partenariat avec N'Gaba (Kinshasa).

54-SECOMILE - Demande de garantie d'emprunt - Prêt de Haut Bilan CDC (2ème tranche) - MAD 6 (bâtiments Pin et Sycomore) - NET 2 (rue du Val Fleuri) - PRO BTP (Mendès France)

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité

- DECIDE d'accorder sa garantie à hauteur de 13.07% pour le remboursement d'un prêt Caisse des Dépôts et Consignation (N° 93750) d'un montant total de 3 619 000 € soit 473 000.30 €.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération.

Article 1 :

L'assemblée délibérante de COMMUNE DE EVREUX accorde sa garantie à hauteur de 13.07% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 3619000.00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° 93750 constitué de 1 ligne(s) du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

55-SECOMILE - Demande de garantie d'emprunt partielle - Prêts Amélioration et éco Prêt - LOC SAGER - Navarre

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité

- DECIDE d'accorder sa garantie d'emprunt à hauteur de 20% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 4 001 500 € soit 800 300 €.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération.

Article 1 :

L'assemblée délibérante de COMMUNE DE EVREUX accorde sa garantie à hauteur de 20.00% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 4001500.00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 95203 constitué de 2 Ligne(s) du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

56-Acquisition parcelles BM n° 178 et BM n°179 - Rue Jeanne d'Arc - Evreux

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité

- ANNULE et REMPLACE la délibération du 1^{er} avril 2019.

- DECIDE l'acquisition des parcelles nouvellement cadastrées en section BM n°178 et BM n°179 respectivement d'une superficie d'environ 1a06ca et 50ca à un euro (1€) ne valant pas paiement.

- DIT que les frais de notaire seront à la charge de la Ville d'Evreux.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération.

57-Acquisition en VEFA à la Sécomile d'une Médiathèque et Mairie Annexe Quartier de Nétreville

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité

- DECIDE l'acquisition des locaux de la Médiathèque ainsi que de la Mairie Annexe dans le cadre d'une Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) pour un coût global d'opération prévisionnel de 1 839 676,33 € TTC sur la parcelle cadastrée en section AP n°695 sise rue Duguay Trouin à Evreux.

- DIT que les frais de notaire seront à la charge de la Ville d'Evreux.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération.

58-Rachat EPFN - 4 bis rue Georges Bernard

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité

- DECIDE l'acquisition auprès de l'Etablissement Public Foncier de Normandie des parcelles cadastrées en section AI n°737 et une partie de la parcelle cadastrée en section AI n°734p d'une superficie totale d'environ 467m² et un montant de 45 783,32 € TTC, frais de procédure inclus.

- DIT que les frais de notaire seront à la charge de la Ville d'Evreux.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération.

59-Rénovation des façades et mise en valeur architecturale des immeubles - M. Eric VOCHÉL - Demande de subvention

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité

- ATTRIBUE à M. Eric VOCHÉL une subvention de 1 088,40 euros TTC correspondant à 50% du montant TTC des travaux engagés pour la rénovation de la façade de l'immeuble sis 5 place du Grand Carrefour. Les travaux sont à réaliser dans un délai de 2 ans.

- DIT que les crédits nécessaires correspondant au montant fixé 1 088,40 euros TTC seront prélevés au chapitre 204 nature 20422.

60-Evolution du programme d'aide au ravalement des façades de la Ville d'Evreux

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité

- DECIDE de renouveler et d'étendre le programme d'aide au ravalement des façades à plusieurs rues et places du centre-ville, ainsi que de l'étendre aux cages d'escaliers des immeubles du patrimoine Reconstruction dont le ravalement a déjà été réalisé.

- DIT que les crédits nécessaires correspondant au montant fixé à 30 000 € TTC en 2019 seront prélevés au chapitre 204 nature 20422.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

61-Déploiement de l'aide départementale aux bénéficiaires des commerces de proximité

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité

- DECIDE d'affirmer un besoin local de soutien aux commerces de proximité de la commune.
 - DECIDE de solliciter le déploiement de l'aide départementale au bénéfice des commerces de proximité éligibles de la commune.
 - CHARGE Monsieur le Maire d'en faire part à Monsieur le Président du Conseil Départemental.
-

62-Aménagement 55 rue Marcel Paul - Projet Urbain Partenarial - Choix de financement

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité

- VALIDE le recours à un Projet Urbain Partenarial à signer entre Evreux Portes de Normandie et Mme Lucie FOULON pour l'extension du réseau d'assainissement Eaux Usées nécessaire au projet qu'elle souhaite mener au 55 Rue Marcel Paul à Evreux, parcelle XN 33 ;

- OCTROIE à Mme Lucie FOULON une exonération de la taxe d'aménagement sur 3 ans pour le projet qu'elle souhaite mener au 55 Rue Marcel Paul à Evreux, parcelle XN 33 ;

- DECIDE d'inclure les parcelles XN 331 et XN 428 dans le périmètre du Projet Urbain Partenarial établi entre Mme Lucie FOULON et Evreux Portes de Normandie, permettant ainsi à leurs propriétaires de bénéficier pendant trois ans d'une exonération de Taxe d'Aménagement pour tout projet qu'ils pourraient porter et rentrant dans le cadre des termes du Projet Urbain Partenarial signé entre Evreux Portes de Normandie et Mme Lucie FOULON.

63-Règlement intérieur applicable aux agents d'astreinte de la Ville d'Evreux et Evreux Portes de Normandie

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité

- AUTORISE la signature et la mise en œuvre du règlement intérieur « astreintes techniques ville/EPN » à compter du 1^{er} juillet 2019.
 - PRECISE que les dépenses en résultant seront imputées au chapitre 012, nature 64118.
-

64-Expérimentation du télétravail pour les agents de la ville d'Evreux

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité

- DECIDE l'expérimentation du télétravail pour les agents de la Ville d'Evreux à compter du 1^{er} juillet 2019 pour une durée de six mois.
 - APPROUVE la charte du télétravail jointe en annexe.
 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de télétravail afférente.
-

65-Information - Rapport 2017 de la Commission communale et intercommunale pour l'accessibilité

La loi du 11 février 2005 pose deux principes novateurs : la prise en compte de tous les handicaps ainsi que le traitement de la chaîne du déplacement dans sa continuité. Afin d'atteindre ces deux objectifs, la loi recommande de privilégier la concertation et prévoit pour ce faire la création de commissions pour l'accessibilité, obligatoires :

- Pour toutes les communes de 5000 habitants et plus
- Pour tous les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de transport ou d'aménagement de l'espace, regroupant plus de 5000 habitants.

A noter : ces commissions communales et intercommunales peuvent être amenées à coexister sur un même territoire.

Fonctionnement :

Les commissions pour l'accessibilité sont des commissions consultatives, sans pouvoir décisionnel, mais dont le fonctionnement doit privilégier la concertation. Elles sont libres de trouver leurs propres modalités de fonctionnement.

Le fonctionnement de la commission communale d'Evreux a été mutualisé avec celui de la commission intercommunale de l'EPN afin d'optimiser le travail de ces deux commissions, de favoriser la mobilisation des participants et de veiller à la cohérence des constats.

Composition:

Ces commissions doivent être composées de représentants de la commune, de représentants de l'établissement public de coopération intercommunale, d'associations ou organismes représentant tous les types de handicap, de représentants des personnes d'âgées et de représentants des acteurs économiques.

Missions obligatoires:

Elles dressent le constat de l'accessibilité en fonction de leur domaine de compétences :

- Du cadre bâti existant et de l'offre de logements accessibles
- De la voirie et des espaces publics, des transports.

Ce constat doit faire l'objet d'un rapport annuel présenté au conseil municipal et au bureau communautaire et faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Il doit être ensuite transmis au Préfet, au Président du Conseil Départemental, au Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernant par le rapport.

La séance est levée à 00h20.

Le Maire d'Evreux
Président d'Evreux Portes de Normandie

Guy LEFRAND